

BÂTIR UN MONDE PLUS SÛR

LE PARTENARIAT MONDIAL

Pour ce qui est de la coopération avec la Russie sur le plan de la sécurité, le Canada s'investit principalement dans le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qu'administrent les Affaires étrangères. Ce programme mis sur pied par le G8 en 2002 vise à contrer la menace sérieuse que représentent les énormes quantités (40 000 tonnes) d'armes nucléaires, radiologiques et chimiques héritées de l'ancienne Union soviétique, notamment si elles tombaient dans les mains de terroristes. Le Canada est un des principaux architectes et bailleurs de fonds du Partenariat mondial, auquel il affectera 1 milliard de dollars sur 10 ans.

Initiatives particulières

- Afin d'être en mesure de réagir plus rapidement en cas de crises internationales, le gouvernement créera un Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR), permanent et rattaché aux Affaires étrangères, qui sera chargé d'évaluer les crises et de coordonner la réponse du gouvernement. Le GTSR réunira des compétences du gouvernement tout entier. Il travaillera en étroite collaboration avec des groupes équivalents que forment actuellement des pays partenaires, comme les États-Unis.
- Tel qu'annoncé dans le budget de 2005, le gouvernement affecte 100 millions de dollars par an sur cinq ans à un Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM), placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Le FPSM servira à financer des contributions civiles urgentes lors d'opérations de réponse aux crises, ainsi que des mesures visant à assurer une sécurité humaine durable, comme l'élimination des mines antipersonnel.

Forte de nouvelles capacités et de nouveaux investissements dans la défense, le développement et le commerce, la diplomatie canadienne permettra au Canada d'apporter une contribution distincte dans des régions et sur des questions qui l'intéressent. Notre nouvelle approche intégrée réunira tous nos instruments afin d'arriver à des résultats et d'apporter une contribution utile.

Les changements que nous apportons chez nous pour être plus en mesure de réagir face à des États en déroute ou fragiles doivent être reproduits à l'échelle internationale. La communauté internationale n'est

pas encore assez bien organisée pour mener des opérations de consolidation de la paix complexes, et il n'y a pas de consensus quant au moment où l'ONU doit intervenir en cas de crise internationale. Les rapports récents de l'ONU concluent que les opérations organisées après des conflits se caractérisent trop souvent par une mauvaise coordination et un chevauchement des programmes de l'ONU et des programmes bilatéraux, ce qui empêche d'utiliser au mieux des ressources limitées. Cependant, nous devons aussi nous entendre sur de nouvelles règles afin que la communauté internationale puisse intervenir plus rapidement et plus efficacement pour mettre les civils à l'abri de graves périls – y compris de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – quand des États ne s'acquittent pas de leur responsabilité fondamentale de protéger leur propre population.

Initiatives particulières

- Les Affaires étrangères inciteront à donner suite au rapport intitulé *La responsabilité de protéger* auprès de l'ONU, et elles poursuivront leurs efforts pour que cette idée soit largement acceptée. Plus particulièrement, elles chercheront à faire adopter au Conseil de sécurité une résolution qui approuvera des lignes directrices régissant le recours à la force dans les conflits internes, comme le recommande ce même rapport.
- Afin de consolider davantage et plus rapidement la paix dans des situations de conflit ou de lendemain de conflit, les Affaires étrangères travailleront en collaboration avec des pays partageant les mêmes idées afin d'encourager à créer une Commission civile de la consolidation de